

<https://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article1055>



Pour l'abrogation de la loi sur la formation et l'orientation tout au long de la vie.

- Syndicats Nationaux - SNES-FSU - Les congrès du SNES - Congrès de Reims 2012 -



Date de mise en ligne : dimanche 29 avril 2012

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

La Loi sur la formation et l'orientation tout au long de la vie, et son cahier des charges pour la mise en place du SPO (Service Public d'Orientation) ont pour conséquence déjà évidente une évolution différenciée, en fonction des académies, des services d'orientation. En effet, les Recteurs, et les DIRECCTE, n'ont pas tous la même vision ni les mêmes objectifs et ne souhaitent pas labelliser de la même manière les différents organismes concernés. Cette disparité, sur le territoire national, n'est pas acceptable.

De même, la quasi-totalité des organismes labellisés (les pôles emplois, les PIJ, les Missions Locales, etc...) emploient des salariés de droit privé ! En effet, seuls les CIO emploient des fonctionnaires ! Et, pourtant, tous ces organismes vont être labellisés « Service Public d'Orientation » et voir, de fait, leurs missions se rapprocher. Cela augure mal de l'avenir des CIO, notamment, dans un cadre d'emploi public.

Si le SNES s'attache à sauver les meubles pour que les conventions de labellisation signées à l'heure actuelle soient les moins mauvaises possibles, il doit également demander d'urgence à la nouvelle majorité - quelle qu'elle soit - élue au printemps prochain, l'abrogation de la loi sur la formation et l'orientation tout au long de la vie. De nouvelles négociations doivent être engagées sur la formation et l'orientation tout au long de la vie, prenant cette fois-ci réellement en compte la spécificité des différents publics, et le statut des agents concernés.

David.